

De Block détricote-t-elle le plan cancer ?

SANTÉ Depuis janvier, les banques de cellules-souches sans financement

► Le député PS André Frédéric s'inquiète.

► Les hôpitaux vont-ils stopper ces soins ?

La ministre de la Santé Maggie De Block (Open VLD) est-elle en train de détricoter le plan cancer fédéral adopté en 2008 ? C'est la question, sinon le soupçon, que le député fédéral André Frédéric (PS), dans l'opposition, pose ce mardi après avoir appris que le SPF Santé publique avait rompu les conventions qui permettaient aux banques de cellules-souches hématopoïétiques et de sang de cordon de fonctionner. Pourquoi utiliser des cellules-souches contre le cancer ? Administrées à hautes doses, chimiothérapie et radiothérapie sont plus efficaces contre les cellules cancéreuses. Cependant, elles peuvent alors avoir un effet dévastateur sur la moelle osseuse qui ne peut plus produire les cellules sanguines. La greffe de cellules-souches peut permettre d'administrer des traitements qui, sans cela, seraient trop dangereux.

Depuis 2009, le plan cancer finance précisément treize hôpitaux pour faire fonctionner une telle banque qui stocke les précieux dons de moelle faits par les donateurs. Il s'agit de 351.000 euros qui doivent couvrir non seulement les frais techniques mais aussi les frais de personnel.

Mais depuis le 1^{er} janvier, plus aucun euro n'est prévu, ni pour le stockage ni pour les salaires du personnel employé. Le député André Frédéric s'en inquiète :

« Le SPF ne donne d'autre justification que le "cadre de décisions budgétaires" du gouvernement. Plus de 65.000 cas de nouveaux diagnostics de cancer sont enregistrés en Belgique. Le plan cancer lancé en 2008 constitue véritablement un pilier de notre politique de lutte via 32 mesures concrètes. » Pour le député, *« stopper le soutien financier qui était jusqu'ici accordé aux banques et aux unités de thérapie cellulaire pour les cellules-souches hématopoïétiques et de sang de cordon serait un réel désinvestissement que je ne puis comprendre et accepter. »*

Et de s'inquiéter : *« Qu'en sera-t-il des mesures qui ne seront plus financées lorsque les structures hospitalières qui les ont mis en place ne pourront les poursuivre sur fonds propres ? La majorité des hôpitaux sont déjà au bord de la faillite financière, sans capacité d'augmenter leurs dépenses. Ce désinvestissement irait clairement à l'encontre d'une politique de lutte contre le cancer efficace et volontariste. »*

La ministre de la Santé n'a pas désiré répondre à nos questions, *« réservant la primeur de ses réponses au Parlement »*. Mais, d'après nos informations, la menace ne serait postposée que de quelques mois : *« la suppression*

de ces financements devrait être compensée par une révision de la nomenclature. Ce qui aurait l'avantage de remplacer un financement par forfait par un remboursement proportionnel au travail réel effectué. Mais l'un aurait dû remplacer l'autre sans hiatus. Nous venons de recevoir un courrier qui nous garantit que l'ancien système serait assuré tant que le nouveau ne serait pas instauré. Si cela se déroule effectivement ainsi, il n'y aura pas de pertes financières pour l'hôpital. Qui ne saurait financer cette mission sur ses fonds propres », explique le professeur Yves Beuguin, chef du service hématologie et du labo de thérapie cellulaire du CHU de Liège. ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

REPÈRES

La cellule-souche contre le cancer

La greffe de cellules-souches hématopoïétiques est un traitement qui peut être proposé à des patients souffrant de certains cancers. Elle consiste à greffer des cellules-souches hématopoïétiques saines à des patients dont la moelle osseuse a été détruite ou endommagée. Les cellules-souches peuvent être injectées après une chimiothérapie à haute dose ou une irradiation corporelle totale destinées à tuer les cellules cancéreuses. Dans ces cas, elles sont employées afin de régénérer la moelle osseuse qui a été détruite par ces traitements agressifs.

FR.SO